



COMMUNIQUÉ

Le Président de la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI), informe les populations des communes de Tillabéry : Makalondi, Torodi, Inates, Diagourou, Tondikiwindi, Banibangou, Gouroual, et Abala et la commune de Tilia (région de Tahoua) que les opérations d'enrôlement biométrique suspendues suivant arrêtés n°073/P/CENI du 14 janvier 2020 et n°075/P/CENI du 16 janvier 2020, seront reprises à partir du 06 mai 2020.

L'enrôlement biométrique concerne tous les citoyens nigériens des deux sexes âgés de 17 ans et plus ainsi que les mineurs émancipés.

Les citoyens éligibles à l'enrôlement biométrique devront présenter l'une des pièces suivantes :

- **Carte d'identité nationale ;**
- **Carte d'identité militaire ;**
- **Acte de naissance, jugement supplétif ou certificat de nationalité ;**
- **Passeport ;**
- **Livret de pension civile ou militaire ;**
- **Carte consulaire ;**
- **Carte et/ou livret de famille ;**
- **Un acte de mariage pour les mineurs mariés.**

Le Président de la CENI lance un appel à l'endroit des populations de ces arrondissements communaux et communes pour une mobilisation massive pour exercer leur droit constitutionnel.

Le Président de la CENI invite les responsables des administrations locales concernées, les chefs coutumiers, les leaders religieux, les partis politiques, les associations de la société civile et les médias à se mobiliser massivement pour soutenir cette importante opération citoyenne.

Fait à Niamey, le 4 mai 2020



Le Président

Maître Issaka Souna

Pour plus d'information consultez : www.ceniniger.org

Page 2 of 2